



Pour citer cet article :

Colin, Marcel (Dr), « Aspects de la délinquance des jeunes Nords-Africains », ESNA. *Cahiers Nord-Africains*, n°45 (« Les jeunes Nord-Africains en métropole »), feuille annexe (extraits de *La morbidité des Nord-Africains dans la métropole : aspects médico-sociaux*, thèse de médecine, Faculté de Lyon, 1952).



Aspects de la délinquance des jeunes Nord-Africains ¹

Il est relativement fréquent de rencontrer des jeunes délinquants nord-africains ² soit dans les centres d'observation soit dans les consultations de triage de mineurs délinquants soit enfin dans les établissements de rééducation. On en voit surtout deux catégories. Les enfants de ménages mixtes, d'une part — nord-africain-métropolitain — qui posent des problèmes bien particuliers, liés au métissage et aux complexes raciaux de honte, de refus ou d'infériorité qu'éprouvent ces enfants. Mais il s'agit le plus souvent de très jeunes adolescents provenant de famille algérienne surpeuplée ou misérable, envoyés par leurs parents en France pour amasser un petit pécule ou partis d'eux-mêmes, un peu à l'aventure, pour traverser la mer. On ne peut s'empêcher de rapprocher cette immigration juvénile de celle qui, il y a quelques décades, amenait vers la capitale et les grands centres urbains les jeunes bretonnes comme « gens de maison » et surtout les petits ramoneurs savoyards que la légende a consacrés avec sympathie, couverts de la suie de nos cheminées. Beaucoup plus désarmés que leurs précurseurs savoyards, les jeunes nord-africains, pauvres en vocabulaire et tout à fait indifférenciés au point de vue professionnel, vont chercher coûte que coûte un emploi à l'usine. C'est le brusque plongeon du jeune Algérien dans un milieu de travail dont les lois lui sont absolument étrangères et qui va être marqué, dès le début, par de nombreuses manifestations d'inadaptation.

Pour beaucoup de jeunes caractériels métropolitains, l'accès à l'entreprise et au métier représente l'aboutissant de longs efforts de réadaptation et semble être l'élément de stabilisation, l'insertion rassurante dans la vie sociale qui vont permettre à l'adolescent de devenir quelqu'un, appointé, syndiqué, protégé par toute une législation, en somme de repartir de bon pied. Il n'en va pas de même pour le jeune nord-africain dont l'arrivée brutale à l'usine n'a été ni préparée, ni orientée, n'a tenu compte ni du marché du travail, ni de ses aptitudes, ni de sa « désacclimatation », sans aucune qualification, au plus bas échelon de l'échelle des travailleurs et poussé par la nécessité de "réaliser" le plus rapidement possible un salaire

1. Les pages qui suivent, encore inédites par nous, sont extraites d'une thèse du Docteur Colin de Lyon dont nous avons publié les parties principales dans notre cahier N° 26, sous le titre « Etudes sur la morbidité nord-africaine ».

2. Dans le ressort judiciaire de Lyon 1^{re} instance, une statistique pénale dressée pour l'année judiciaire 1949-1950 fait ressortir que 0,6 % des prévenus nord-africains ont été des jeunes de moins de 18 ans et 6,6 % des jeunes de 18 à 20 ans.

qui ira en grande partie à sa famille. **Il ne faut pas s'étonner que ces conditions éminemment défavorables entraînent de nombreux cas d'inadaptation poussés jusqu'à la délinquance.** Ce facteur est assurément primordial et englobe, avec l'absence de travail encore plus catastrophique, la plupart des jeunes nord-africains rencontrés dans les centres de rééducation.

Sur les trente et une observations retenues émanant de ces centres d'observations tant de la région parisienne que de la région lyonnaise, la répartition selon les délits s'établit comme suit : vagabondages : 8, vol : 14, délits sexuels : 14, attaques à main armée : 4, homicide volontaire : 1.

Les exemples de vagabondage abondent. S'ils ne constituent pas un délit à proprement parler, ils sont souvent significatifs du degré d'isolement et de dépaysement qu'éprouvent ces jeunes exilés..

OBSERV. I. — *S., jeune garçon de dix-sept ans, est en France depuis dix mois, il a travaillé pendant trois semaines à Paris, puis s'est trouvé débauché pour une raison inconnue. Il est allé se présenter à Longwy puis de nouveau à Paris. Il n'avait pas de ressources et couchait dans les terrains vagues. « Je pensais qu'en France on pouvait dormir par terre comme en Algérie ». Il ne comprend pas qu'on ait pu l'arrêter pour si peu et il ne veut pas être traité comme un « voleur ». Puisqu'il ne peut pas vivre comme il le veut en France, il préfère retourner en Algérie.*

OBSERV. II. — *Le cas du jeune A. est semblable. Il a quitté l'Algérie en août dernier pour venir travailler à Paris en compagnie d'un dénommé A. qui se faisait fort de lui trouver un emploi mais qui l'abandonna dès leur arrivée à la gare de Lyon. Se trouvant sans ressources, il se présenta chez un cousin qui l'hébergea pendant un jour puis le renvoya car il ne pouvait subvenir à ses besoins. A., dans l'intention de se faire rapatrier, se rendit au plus proche commissariat de police et fut tout surpris d'être envoyé au dépôt.*

OBSERV. III — *Le jeune B. s'est présenté au commissariat démuné de ressources. Il est arrivé depuis peu en France, a vécu chez des cousins à Paris et à Creil, mais n'a pas pu trouver un emploi. Il a quitté sa famille avec l'assentiment de celle-ci, assure-t-il, poussé par la misère. « Mon père est très pauvre. Il m'a demandé de lui envoyer 4.000 frs. Il croit que je suis à S... pour de l'argent. Chez moi on cultive le désert du Hodna ; on n'a pas d'âne et c'est la belle-mère qui tire la charrue ou moi. Mais ça ne me plaît pas, je veux apprendre un métier ».*

La plupart de ces cas de vagabondage sont liés à l'absence d'emploi malgré les recherches opiniâtres de l'intéressé. Il faut reconnaître que, pour une part plus réduite, ce vagabondage n'est que la prolongation de celui qui existe dans la banlieue d'Alger par exemple où l'on évalue à trois mille environ les enfants vagabonds. « Ces enfants abandonnés appelés : « yaouleds », n'ont ni loi, ni foyer. Ils couchent dans les bains maures, dans les couloirs des immeubles, dans les chantiers, et vivent du produit de la vente des cigarettes américaines, de journaux, de leur activité de cireurs de chaussures ou d'autres petits profits ». (Porot et Rouy-Amiot).

Le vol est une manifestation très fréquente de la délinquance des jeunes Nord-Africains. *Il s'agit quelquefois de vols rancuniers, aboutissants de rivalités entre compagnons d'infortune. Il sert le plus souvent à procurer des satisfactions immédiates.* Très sollicité par la famille algérienne d'une part, le jeune Nord-Africain a d'autre part le désir de paraître, de s'amuser, de vivre un peu sa vie. Il acceptera facilement des heures supplé-

mentaires, des corvées de toutes sortes pour pouvoir s'acheter quelque élégance vestimentaire, aller plusieurs fois par semaine au cinéma, s'amuser à la « vogue » et s'assurer quelque conquête féminine. Les conditions de travail précaires, la certitude de ne pouvoir accéder à une qualification professionnelle honorable, le poussent à recourir à des expédients pour s'assurer ces satisfactions.

Le vol en est le plus fréquent.

OBSERV. IV. — B. B., âgé de 17 ans, a dérobé à un compatriote du même chantier que lui une somme de 11.600 frs. On ne peut pas parler de délit accidentel car l'enquête sociale révèle de petits larcins par ailleurs. D'autre part, l'attitude après le vol est assez particulière et semble témoigner d'une possibilité d'engagement profond dans le délit, dû peut-être à une animosité. Quand l'Algérien a voulu porter plainte, B. B. lui a servi d'interprète au Commissariat. B. B. sympathise difficilement avec ses camarades, il observe, s'isole, est maintenu à l'écart par le groupe ; il tient sur sa conduite un contrôle constant pour qu'elle soit bonne. Il est bien possible qu'il y ait certaines tendances anti-sociales chez lui, mais l'attitude qui en découle serait plus de maîtrise que de dissimulation. Jusqu'ici B. B. a très peu travaillé : écolier jusqu'à son arrivée en France, manœuvre par la suite, il a atteint 17 ans sans avoir de formation professionnelle. Les résultats aux ateliers sont bons, accrochage au bois en particulier, avec goût, habileté, minutie et une telle rapidité d'adaptation qu'un apprentissage de menuiserie serait réalisé dans de bonnes conditions en un temps très court.

OBSERV. V. — Le jeune H. A., âgé de 17 ans, en compagnie de son jeune frère qui est profondément pervers et récidiviste, a cambriolé une maison. Les deux jeunes garçons avaient besoin d'une forte somme d'argent pour aller s'amuser à une fête à Vincennes. Pour A., le délit a pour origine profonde le manque de scrupules facilement lié à sa condition de déraciné et, pour origine seconde, la solidarité familiale... Il accepte bien la discipline, par passivité, et sa conduite générale est des plus louables. Son caractère est encore enfantin, avec un fond dépressif, extériorisé par une petite note mélancolique plus latente que spectaculaire. Son affectivité est encore primitive et axée vers sa tribu. L'adaptation à un groupe social européen est rudimentaire, sans d'ailleurs aucune hostilité envers les autres.

Parfois, c'est poussé par une impérieuse nécessité et un extrême dénuement que le Nord-Africain se trouve conduit à voler.

OBSERV. VI. — Le jeune K. H., âgé de 16 ans, plongeur dans un hôtel de luxe en Savoie, est renvoyé après la saison. Il rejoint à Mulhouse son camarade A. âgé de 16 ans, du même douar que lui. Embauchés pendant quelques semaines dans un chantier en plein air, ils sont bientôt renvoyés sous prétexte de manque de travail, en fait à cause de leur incapacité à effectuer des travaux pénibles. Leur destin les conduit à Lyon où ils errent dans les rues pendant plus d'une semaine, à la recherche d'un emploi, vivant d'expédients et de charité. Ils s'attaquent un soir à une passante pour lui dérober son sac à main et sont bientôt arrêtés.

Il convient de remarquer que d'une façon générale le Nord-Africain qui profite volontiers, parfois jusqu'à l'exploitation, des organismes de charité, de bienfaisance et des œuvres philanthropiques, **se livre exceptionnellement à la mendicité**. Ce caractère distingue formellement son vagabondage du vagabondage réprimé chez les sujets métropolitains.

Les délits d'ordre sexuel présentent un caractère un peu particulier. L'atmosphère de l'usine pèse lourdement sur tous les jeunes travailleurs au point de vue moral et constitue au point de vue psycho-sexuel une épreuve très brutale. Elle retentit également sur les jeunes Nord-Africains. Chez eux l'homo-sexualité n'est pas aussi fréquente qu'on l'a voulu prétendre et très différente dans sa forme de l'homo-sexualité nostras. Elle représente plutôt l'expression de la polyvalence d'une activité génésique mal contrôlée. On se bornera à noter, à propos des délits sexuels de Nord-Africains, le **caractère souvent intransigeant et sévère de la répression** qu'ils entraînent (attentat aux mœurs en particulier).

OBSERV. VII. — Le jeune Mohand K., 17 ans, est fils d'un pêcheur des environs de Bougie. Depuis 7 mois en France, il est manœuvre dans une usine de métallurgie. Je le vois à la prison où il est détenu après inculpation d'attentat aux mœurs. Alors qu'il était en compagnie de Ben el... au sortir de l'usine, ce dernier accoste une femme passant dans la rue et lui enjoint de le suivre dans leur chambre. Elle se trouve prisonnière toute la nuit, ayant déclaré par la suite « qu'à deux heures du matin, elle n'avait guère envie de rentrer chez elle ». Cette personne ayant porté plainte le surlendemain, les deux agresseurs furent appréhendés. Mohand fut condamné à quatre mois de prison.

OBSERV. VIII. — R. H., âgé de 17 ans, a tenté par trois fois d'embrasser des femmes dans la rue. Ces délits ont pour origine des troubles sexuels exagérés par la crise juvénile sous forme d'actes impulsifs irrésistibles. R. H. est un sujet mi-arabe, mi-français, capable d'exercer un métier comme monteur, ayant tendance à vivre replié sur lui-même, contrôlant assez mal son impulsivité, et très travaillé par une crise sexuelle. Le pronostic est favorable, on peut le remettre à sa famille.

OBSERV. IX. — Les parents de P. A. décidèrent de leur immigration dans la métropole lorsque leur petit artisanat (fabrication d'ustensiles de ménage) fut ruiné. Il y a deux ans la famille composée des parents, d'un fils et de deux filles, s'installa à Lyon où le père trouva rapidement du travail dans une usine de cartonnages. Le jeune garçon y fut embauché également et tous deux donnèrent satisfaction à leur employeur. Le problème du logement ne se résolut pas aussi bien. La famille vécut un an dans une cave, sans lumière électrique et sans eau, jusqu'au jour où elle trouva une pièce cédée moyennant une soule de vingt mille francs par des logeurs sans scrupules, familiers de cette escroquerie, qui s'ingénierent par mille vexations à rendre la vie intenable à leurs locataires. Le conflit devenu aigu, bagarre s'ensuivit, au cours de laquelle le jeune A., voulant porter secours à son père menacé d'une barre de fer par son logeur, tua de cinq coups de couteau la bru de celui-ci qui lui barrait le passage.

Nous ne faisons que mentionner ce cas d'un homicide volontaire. Ce crime, terme majeur d'un conflit ouvert avec la société, paraît encore plus significatif de l'importance de l'élément réactionnel et social dans la délinquance nord-africaine.

N.D.L.R. — Ces quelques citations ne visent qu'à signaler un problème qu'il serait déloyal et vain de masquer. Il existe au même titre — encore que sous des modalités différentes — que celui de la délinquance juvénile des Métropolitains. Nous nous proposons d'y revenir dans un cahier futur consacré à tenter de faire quelque lumière sur la délinquance nord-africaine en Métropole, sujet parfois exploité d'une manière irritante mais qui demande mise au point.